

LES CONDITIONS DE PROMOTION ET D'ORIENTATION AU COURS DE LA SCOLARITE OBLIGATOIRE ET CONDITIONS D'ACCES AU SECONDAIRE 2 SUISSE ROMANDE ET AU TESSIN

Tableaux comparatifs

Année scolaire 2011-2012



Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
H 3	Suffisant dans la majorité des disciplines	1						
H 4	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose sur l'obtention de la note 4 dans chacun des domaines du français et des mathématiques	Niveau de connaissances et de compétences requis en français et en mathématiques atteint	Suffisant en français et mathématique		Moyenne de 4 dans toutes les matières	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Atteinte des objectifs fondamentaux des disciplines
H 5	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	1	Moyenne annuelle de 4 en français et en mathématiques	Suffisant en français et mathématique	Code A, B ou C dans six disciplines au moins parmi les sept disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématique entraîne la non-promotion.		Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Atteinte des objectifs fondamentaux des disciplines
H 6	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose sur l'obtention de la note 4 dans chacun des domaines du français et des mathématiques	Moyenne annuelle de 4 en français et en mathématiques	Huit points au moins en français et en mathématique			Moy. générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Atteinte des objectifs fondamentaux des disciplines
H 7	Suffisant dans la majorité des disciplines de l'enseignement obligatoire	Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose sur l'obtention de la note 4 dans chacun des domaines du français et des mathématiques	Moyenne annuelle de 4 en français et en mathématiques		Code A, B ou C dans sept disciplines au moins parmi les huit disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématique entraîne la non-promotion.	Moyenne de 4 dans toutes les matières	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4	Procédure d'orientation
H 8	Orientation vers différents niveaux et sections	Orientation dans les filières	Moyenne annuelle de 3 en français et en math. / Orientation dans 3 regroupements selon les résultats en français et en mathématiques	Huit points au moins en français et en mathématique	Orientation-Transition dans les filières	2	Moyenne gén. de 4 + moyenne des branches principales de 4	Procédure d'orientation
H 9	Orientation dans les différents niveaux et sections	Moyenne générale de 4 et moyenne des disciplines fondamentales de 4 et pas plus d'une branche fond. inférieure à 4 pour être promu dans la même section.	Moyenne annuelle de 3,5 par discipline		Moyenne générale de 4 pour être promu dans la même section + réorientation possible.	2	Moyenne générale de 4 et pas plus d'une moyenne inférieure à 4 en français et maths	Pas plus de 2 points négatifs (VSB) ⁴ et pas plus de 3 points négatifs (VSG et VSO) sur l'ensemble des disciplines, dont au maximum 1 point négatif (VSB) et 2 points négatifs (VSG et VSO) en français et en maths
10	Orientation dans les différents niveaux et sections	Moyenne générale de 4 et moyenne des disciplines fondamentales de 4 et pas plus d'une branche fond. inférieure à 4 pour être promu dans la même section.	Moyenne annuelle de 3,5 par discipline		Moyenne générale de 4 pour être promu dans la même section + réorientation possible.	2	Moyenne générale de 4 + moyenne des branches principales de 4 ³	Pas plus de 2 points négatifs (VSB) ⁴ et pas plus de 3 points négatifs (VSG et VSO) sur l'ensemble des disciplines, dont au maximum 1 point négatif (VSB) et 2 points négatifs (VSG et VSO) en français et en maths
11		Diplôme de fin d'études secondaires	Moyenne annuelle de 3,5 par discipline Attestation de fin de scolarité obligatoire			Licenza dalla scuola media	Diplôme de fin d'études ou Attestation de fin d'études	Pas plus de 2 points négatifs (VSB) ⁴ et pas plus de 3 points négatifs (VSG et VSO) sur l'ensemble des disciplines, dont au maximum 1 point négatif (VSB) et 2 points négatifs (VSG et VSO) en français et en maths

séparation entre primaire et secondaire

1 ----- = passage automatique, sous réserve des cas particuliers / ²Accord des conseils de classe pour le Tessin, au secondaire I

³Pour les cycles d'orientation à niveaux: moyenne générale de 4 + 2 / ⁴VSB: voie secondaire de baccalauréat; VSG: voie secondaire générale; VSO: voie secondaire à options



BERNE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1/4

DEGRES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION
HarmoS 3 HarmoS 4	semestre 1	Entretien avec les parents	L'entretien repose sur les observations du corps enseignant, sur les travaux et les autoévaluations de l'élève.			En principe, les élèves passent dans l'année scolaire suivante.
	semestre 2	Rapport d'évaluation (sans notes)	L'évaluation porte sur a) les compétences par discipline et par domaine du plan d'études et b) l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage de manière globale pour l'ensemble des disciplines.	<i>Evaluation des compétences</i> se traduit par des appréciations : • atteint très largement les objectifs • atteint largement les objectifs • atteint les objectifs • n'atteint que partiellement les objectifs <i>Evaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage</i> dans les domaines "motivation", "soin" et "collaboration". L'évaluation porte sur la fréquence de l'attitude adoptée.	Les 7 disciplines de l'enseignement obligatoire	Lorsque l'élève n'obtient pas des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires et qu'une orientation vers une classe spéciale n'est pas indiquée, il ou elle redouble l'année scolaire. La commission scolaire peut toutefois autoriser le passage dans l'année scolaire suivante si l'attitude face au travail et à l'apprentissage ainsi que le comportement social le justifient.
	durant année scolaire	Autoévaluation 1 x / an au minimum	Les élèves procèdent régulièrement à une autoévaluation de leurs compétences ainsi que de leur attitude face au travail et à l'apprentissage et de leur comportement social.			
HarmoS 5 HarmoS 6 HarmoS 7	semestre 1	Entretien avec les parents	Cf. ci-dessus			
	semestre 2	Rapport d'évaluation avec notes	a) l'évaluation porte sur les compétences par discipline et par domaine du plan d'études; des notes par demi-points sont attribuées, qui sont l'expression d'une évaluation globale des compétences par discipline et par domaine et b) l'évaluation est interdisciplinaire et porte sur l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage dans toutes les disciplines obligatoires. Une remarque est apportée dans le rapport d'évaluation si l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage et nettement différente dans une discipline ou dans l'un de ses domaines.	a) notes 6 : atteint très largement les objectifs définis en allant très nettement au-delà des seuils minimaux fixés. 5 : atteint largement les objectifs définis en allant au-delà des seuils minimaux fixés. 4 : atteint les objectifs définis en satisfaisant aux seuils minimaux fixés. 3 : n'atteint que partiellement les objectifs définis en se situant en dessous des seuils minimaux fixés. 2 : n'atteint pas la plupart des objectifs définis en se situant nettement en dessous des seuils minimaux fixés 1 : n'atteint quasiment aucun des objectifs définis en se situant très nettement en dessous des seuils minimaux fixés. b) cf. ci-dessus	En 5 ^e HarmoS, 8 disciplines de l'enseignement obligatoire (= sans l'allemand) Dès la 6 ^e HarmoS, les 11 disciplines de l'enseignement obligatoire	
	durant année scolaire	Autoévaluation 1 x / an au minimum	Cf. ci-dessus			



DEGRES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 8	semestre 1	Rapport de passage	D'entente avec les autres enseignants, le maître de classe rédige un rapport de passage informant des compétences de l'élève dans les disciplines français, allemand et mathématiques, ainsi que de son attitude face au travail et à l'apprentissage dans le semestre écoulé.	Le rapport de passage rend compte des compétences en français, en allemand et en mathématiques traduites par des appréciations: <ul style="list-style-type: none"> • atteint très largement les objectifs • atteint largement les objectifs • atteint les objectifs • n'atteint que partiellement les objectifs <i>de l'attitude face au travail et à l'apprentissage</i> dans les domaines "motivation", "soin" et "collaboration".	Toutes les disciplines en ce qui concerne l'attitude de l'élève face au travail et l'apprentissage ; les compétences de l'élève en français, allemand et mathématiques	L'élève est orienté dans les niveaux/sections du cycle secondaire du premier degré sur la base de l'estimation de son développement présumé. L'estimation du développement présumé de l'élève se fonde sur a) l'évaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage dans toutes les disciplines et l'évaluation des compétences en allemand, français et mathématiques; sont notamment déterminants le rapport d'évaluation de la 7 ^e année scolaire HarmoS et le rapport de passage b) les observations des parents et c) l'autoévaluation de l'élève L'orientation vers le niveau C (exigences élémentaires), le niveau B (exigences moyennes) ou le niveau A (exigences élevées) se fait dans les disciplines français, allemand et mathématiques. Les niveaux déterminent les sections en tenant compte des règles suivantes : Section p (préparant aux écoles de maturité) 2 niveaux A au moins, pas de C Section m (moderne) 2 niveaux B au moins Section g (générale) 2 niveaux C au moins
	orientation	Fiche de passage	La fiche de passage se compose de trois préavis : <ul style="list-style-type: none"> • l'orientation selon le corps enseignant • l'orientation souhaitée par l'élève • l'orientation souhaitée par les parents ou le représentant légal Le rapport et la fiche de passage sont soumis à l'avis des parents avant la fin janvier.			
		Entretien de passage	L'entretien, qui constitue l'élément central de toute la procédure, a lieu avant mi-février. Y prennent part les parents, l'élève et le maître de classe. L'entretien de passage a pour but de proposer une orientation commune. Une fois l'entretien terminé, le maître de classe complète la fiche de passage à l'intention de la commission scolaire.			
		Entretien de conciliation	Lorsqu'aucune proposition commune ne peut être faite, un entretien de conciliation est organisé. En cas de nouveau désaccord, le dossier est transmis à la commission scolaire responsable de la 8 ^e année HarmoS qui prend la décision d'orientation.			
		Décision d'orientation (avant fin février)	La commission scolaire responsable de la 8 ^e année HarmoS décide de l'orientation de l'élève vers une section et un niveau de l'enseignement secondaire du 1 ^{er} degré sur la base de la fiche de passage.			
	semestre 2	Rapport d'évaluation (avec notes)	Cf. degrés 5 HarmoS à 7 HarmoS	Cf. degrés 5 HarmoS à 7 HarmoS		
	durant année scolaire	Autoévaluation 1 x / an au minimum	Cf. degrés 3 HarmoS à 4 HarmoS			

**BERNE****SECONDAIRE PREMIER CYCLE****3/4**

DEGRES		TYPES D'EVALUATION	OBJETS ET CRITERES D'EVALUATION	ECHELLE ADOPTEE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 9 HarmoS 10 HarmoS 11	semestre 1	Rapport d'évaluation (avec notes)	<p>a) l'évaluation porte sur les compétences par discipline et par domaine du plan d'études; des notes par demi-points sont attribuées, qui sont l'expression d'une évaluation globale des compétences par discipline et par domaine et</p> <p>b) l'évaluation est interdisciplinaire et porte sur l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage dans toutes les disciplines obligatoires. Une remarque est apportée dans le rapport d'évaluation si l'attitude de l'élève face au travail et à l'apprentissage est nettement différente dans une discipline ou dans l'un de ses domaines.</p>	<p>a) notes</p> <p>6 : atteint très largement les objectifs définis en allant très nettement au-delà des seuils minimaux fixés.</p> <p>5 : atteint largement les objectifs définis en allant au-delà des seuils minimaux fixés.</p> <p>4 : atteint les objectifs définis en satisfaisant aux seuils minimaux fixés.</p> <p>3 : n'atteint que partiellement les objectifs définis en se situant en dessous des seuils minimaux fixés.</p> <p>2 : n'atteint pas la plupart des objectifs définis en se situant nettement en dessous des seuils minimaux fixés</p> <p>1 : n'atteint quasiment aucun des objectifs définis en se situant très nettement en dessous des seuils minimaux fixés.</p> <p>b) <i>Evaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage</i> dans les domaines "motivation", "soin" et "collaboration".</p>	Français, allemand, mathématiques 8 à 11 autres disciplines de l'école obligatoire	<p>Le premier semestre de 9^e HarmoS est un semestre probatoire. A la fin de ce semestre, la décision d'orientation prise par la commission scolaire de la classe de 8^e HarmoS est confirmée ou corrigée par la commission scolaire secondaire, sur proposition des enseignants.</p> <p>En principe, pour les disciplines enseignées par niveaux, les élèves passent au semestre suivant en restant dans le même niveau que celui dans lequel ils ont suivi l'enseignement pendant le semestre écoulé.</p> <p>Un élève accède au niveau supérieur (de C à B ou de B à A), lorsqu'il est fondé de penser qu'il est apte à satisfaire aux exigences de ce niveau.</p> <p>Un élève passe dans le niveau inférieur s'il n'obtient pas de note suffisante à la fin d'un semestre.</p> <p>Section</p> <p>En principe, les élèves passent au semestre suivant en restant dans la même section.</p> <p>Un élève accède à la section supérieure lorsqu'il satisfait aux exigences de cette section dans les disciplines à niveaux et que cela se confirme au semestre suivant.</p> <p>Un élève passe dans la section inférieure lorsqu'il n'atteint pas les exigences suivantes pendant deux semestres consécutifs :</p> <p>en section p : au moins deux niveaux A, pas de niveau C et pas plus d'une note inférieure à 4 dans les autres disciplines obligatoires,</p> <p>en section m : au moins deux niveaux B et pas plus de deux notes inférieures à 4 dans les autres disciplines obligatoires.</p> <p>Plutôt que de retourner dans la section inférieure, un élève peut redoubler les deux derniers semestres au même niveau et dans la même section.</p> <p>Un élève de la section g redouble les deux derniers semestres lorsqu'il n'atteint pas les exigences suivantes pendant deux semestres consécutifs : deux niveaux C avec au moins la note 4 et pas plus de quatre notes inférieures à 4 dans les autres disciplines obligatoires.</p>
	semestre 2	Rapport d'évaluation (avec notes)	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus		
	durant année scolaire	Entretien avec les parents (date choisie librement) Autoévaluation 1 x / an au minimum	<p>L'entretien a lieu au moment où les intéressés estiment que c'est judicieux, par exemple lorsqu'il s'agit pour l'élève de choisir une profession ou de poursuivre ses études dans une autre école.</p> <p>Les élèves procèdent régulièrement à une autoévaluation de leurs compétences ainsi que de leur attitude face au travail et à l'apprentissage et de leur comportement social</p>			



GYMNASE / MATURITE	ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE/ECOLE DE MATURITE PROFESSIONNELLE	ECOLE DE CULTURE GENERALE/ECOLE DE MATURITE SPECIALISEE																						
<p>Admission sans examen Pour être admis sans examen en école de maturité, les élèves d'une section préparant aux écoles de maturités (p) d'une école secondaire du canton de Berne devront, à la fin du premier semestre de la onzième année HarmoS :</p> <ol style="list-style-type: none"> Satisfaire aux exigences suivantes en français, allemand et mathématiques : trois niveaux A (dont une note 5 au moins, si aucune des autres notes n'est insuffisante, mais au minimum avec deux notes 5 au moins si la troisième est insuffisante) ou deux niveaux A (note 5 au moins) et un niveau B (avec une note suffisante) ; Obtenir au moins la note 4,5 dans la majorité des autres disciplines obligatoires ; Obtenir au plus une note inférieure à 4 dans les autres disciplines obligatoires. <p>Admission avec examen A la demande des parents, l'école inscrit l'élève à l'examen d'admission auprès du gymnase compétent. Les dispositions relatives à la procédure d'examen figurent aux annexes 4a, 4b et 5 de l'Ordonnance du 27 mai 2008 de Direction sur les écoles moyennes (ODEM).</p> <p>Admission définitive Est définitivement admis en 1^{re} année au sein d'un gymnase l'élève d'une section préparant aux écoles de maturité (section p) qui, à la fin du deuxième semestre de la onzième année HarmoS :</p> <ol style="list-style-type: none"> Satisfait aux exigences suivantes en français, allemand et mathématiques : trois niveaux A (dont une note 5 au moins, si aucune des autres notes n'est insuffisante, mais au minimum avec deux notes 5 au moins si la troisième est insuffisante) ou deux niveaux A (note 5 au moins) et un niveau B (avec une note suffisante) ; Obtient au moins la note 4,5 dans la majorité des autres disciplines obligatoires ; Obtient au plus une note inférieure à 4 dans les autres disciplines obligatoires. 	<p>Admission sans examen 1. Sont admis provisoirement et sans examen les élèves qui obtiennent, à la fin du premier semestre de la 11^e année scolaire HarmoS d'une école publique du canton de Berne, dans les branches français, allemand et mathématiques au minimum :</p> <table border="0"> <tr> <td>Niveaux AAA, AAB</td> <td>12 points</td> </tr> <tr> <td>Niveaux AAC ou ABB</td> <td>12,5 points</td> </tr> <tr> <td>Niveaux BBB</td> <td>13 points</td> </tr> </table> <p>2. Sont admis provisoirement et sans examen les élèves qui obtiennent, à la fin du premier semestre d'une année scolaire de préparation professionnelle 14 points dans les branches français, allemand et mathématiques au plus haut niveau d'enseignement.</p> <p>3. Admission définitive pour les élèves qui totalisent au minimum, à la fin de la 11^e année HarmoS les points suivants dans les disciplines français, allemand et mathématiques :</p> <table border="0"> <tr> <td>Niveau AAA</td> <td>12,5 points</td> </tr> <tr> <td>Niveau AAB</td> <td>13 points</td> </tr> <tr> <td>Niveaux AAC ou ABB</td> <td>13,5 points</td> </tr> <tr> <td>Niveau BBB</td> <td>14 points</td> </tr> </table> <p>Admission avec examen Pour tous les autres élèves dans les disciplines suivantes : français, allemand et mathématiques (examens écrits), ce qui correspond au niveau B de l'école secondaire du canton de Berne jusqu'à la fin du 1^{er} semestre de la 11^e année HarmoS.</p> <p>Admission définitive Pour les élèves n'ayant pas obtenu les points nécessaires décrits ci-dessus au point 3, l'admission devient définitive si le premier bulletin délivré par l'école supérieure de commerce est suffisant.</p>	Niveaux AAA, AAB	12 points	Niveaux AAC ou ABB	12,5 points	Niveaux BBB	13 points	Niveau AAA	12,5 points	Niveau AAB	13 points	Niveaux AAC ou ABB	13,5 points	Niveau BBB	14 points	<p>Admission sans examen Les élèves sont admis sans examen sur la base de l'évaluation s'ils ont obtenu à la fin du 1^{er} semestre de la 11^e année HarmoS le nombre de points suivants dans le rapport d'évaluation, sans aucune note insuffisante dans les disciplines correspondantes :</p> <table border="0"> <tr> <td>Niveau AAA</td> <td>12,5 points</td> </tr> <tr> <td>Niveau AAB</td> <td>13 points</td> </tr> <tr> <td>Niveaux AAC ou ABB</td> <td>13,5 points</td> </tr> <tr> <td>Niveau BBB</td> <td>14 points</td> </tr> </table> <p>Admission avec examen Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions peuvent s'inscrire à l'examen d'admission (exigences de niveau B de l'école secondaire du canton de Berne).</p> <p>Admission définitive Le bulletin du 1^{er} semestre doit être suffisant pour que l'admission devienne définitive. Un bulletin est jugé suffisant si :</p> <ol style="list-style-type: none"> la moyenne de toutes les disciplines comptant pour la promotion est supérieure ou égale à 4 ; trois notes de promotion au plus sont insuffisantes et la somme des écarts vers le bas par rapport à la note de 4 n'est pas supérieure à 2 points. 	Niveau AAA	12,5 points	Niveau AAB	13 points	Niveaux AAC ou ABB	13,5 points	Niveau BBB	14 points
Niveaux AAA, AAB	12 points																							
Niveaux AAC ou ABB	12,5 points																							
Niveaux BBB	13 points																							
Niveau AAA	12,5 points																							
Niveau AAB	13 points																							
Niveaux AAC ou ABB	13,5 points																							
Niveau BBB	14 points																							
Niveau AAA	12,5 points																							
Niveau AAB	13 points																							
Niveaux AAC ou ABB	13,5 points																							
Niveau BBB	14 points																							

Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).


CY-CLÉS	DEGRÉS	TYPES D'ÉVAL.	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION	
1 2	HarmoS 3 HarmoS 4 HarmoS 5 HarmoS 6	sem. 1 sem. 2 sem. 3	Appréciations	Travail scolaire	L'enfant progresse avec grande facilité ; l'enfant progresse avec facilité ; l'enfant progresse malgré quelques difficultés ; l'enfant progresse difficilement.	Français, Mathématique, Connaissance de l'environnement, Éducation artistique, Éducation physique	Pour être promu à la fin des deux premiers cycles, l'élève doit avoir, au terme du deuxième semestre, obtenu les résultats qui lui permettent une poursuite harmonieuse des apprentissages définis par le programme. Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose cependant sur l'obtention de la note 4 dans les branches éliminatoires: français et mathématiques.
			Appréciations	Attitude face aux apprentissages et au travail scolaire ; comportement social et individuel : Le profil de l'élève est décrit en sept mentions qui indiquent les progrès effectués dans les domaines suivants : Autonomie : accomplit et planifie une tâche seul, demande de l'aide si nécessaire, se responsabilise. ; Persévérance : fournit les efforts nécessaires pour accomplir une tâche du début à la fin. ; Rythme de travail : organise et respecte le temps mis à disposition pour terminer sa tâche. ; Participation : manifeste de l'intérêt, prend des initiatives, collabore pour résoudre une tâche avec un ou des camarades. ; Relation à l'autre : entretient de bonnes relations avec les autres. ; Respect des règles de vie : comprend les règles de vie et les respecte. ; Soin et présentation des travaux.	Jusqu'en 4P HarmoS, l'échelle des appréciations comprend deux positions : Bien A améliorer A partir de la 5PHarmoS, elle comprend 4 positions : Bien Assez bien Suffisant Insuffisant		
	HarmoS 4 HarmoS 6	sem. 4	Notation	Travail scolaire	6 à 5.5 : les objectifs sont atteints avec grande facilité : l'élève a maîtrisé avec assurance les objectifs du programme. Il est capable d'utiliser ses connaissances et ses compétences en diverses situations de manière autonome. 5 : les objectifs sont atteints avec facilité : l'élève a atteint avec aisance les objectifs du programme. Il a des connaissances stables et des compétences durables. 4.5 : les objectifs sont atteints : l'élève a atteint les objectifs de base du programme ; ses connaissances et ses compétences doivent cependant être encore consolidées et stabilisées. 4 : les objectifs sont atteints minimalement : l'élève n'a atteint que partiellement les objectifs de base du programme. Ses connaissances et ses compétences sont proches du seuil de suffisance et ne sont pas stables. L'élève hésite ou doute encore trop souvent. 3.5 à 3 : les objectifs sont non atteints : l'élève n'a pas atteint les objectifs de base du programme. Ses connaissances et ses compétences sont insuffisantes.	Français, Mathématique, Connaissance de l'environnement, Éducation artistique, Éducation physique	L'élève qui se situe régulièrement au-delà des objectifs définis par le programme a la possibilité de parcourir un cycle en moins de deux ans. Cette décision est convenue entre les parents et le maître. En cas de désaccord, le maître décide en prenant en considération l'intérêt de l'enfant. Cette décision est transmise par écrit aux parents.
		Appréciations	Attitude face aux apprentissages et au travail scolaire ; comportement social et individuel Idem ci-dessus	Idem ci-dessus			
	Courant et fin d'année	5 épreuves obligatoires 7 épreuves facultatives		Aident l'enseignant à ajuster son enseignement, à évaluer et à noter le travail des élèves (épreuves diagnostiques)	Français ou Mathématiques		
	Idem	4 épreuves obligatoires		Idem ci-dessus	Français, Mathématiques	© IRDP – Neuchâtel (2012)	

	FRIBOURG	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1/4
--	-----------------	------------------------------	------------

DEGRÉS		TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION
HarmoS 7 Troisième cycle	sem. 1	Notation	Travail scolaire	Idem ci-dessus	Français, Mathématique Connaissance de l'environnement, Éducation artistique, Éducation physique	Pour être promu à la fin de l'année scolaire, l'élève doit avoir, au terme du deuxième semestre, obtenu les résultats qui lui permettent une poursuite harmonieuse des apprentissages définis par le programme. Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose cependant sur l'obtention de la note 4 dans les branches éliminatoires: français et mathématiques.
		Appréciations	Attitude face aux apprentissages et au travail scolaire ; comportement social et individuel Idem ci-dessus	Idem ci-dessus		
	sem. 2	Idem semestre 1	Idem semestre 1	Idem semestre 1	Idem semestre 1	

	FRIBOURG	TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE	2/4
--	-----------------	---------------------------------------	------------

DEGRÉS		TYPE D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 8 Troisième cycle	sem. 1	Notation	Travail scolaire	Idem ci-dessus	Français, Mathématique, Environnement, Allemand, Éducation artistique, Éducation physique	Pour être promu à la fin de l'année scolaire, l'élève doit avoir, au terme du deuxième semestre, obtenu les résultats qui lui permettent une poursuite harmonieuse des apprentissages définis par le programme. Le facteur prioritaire dans la décision de promotion repose cependant sur l'obtention de la note 4 dans les branches éliminatoires français et mathématiques.
	sem. 2	Procédure de pré-orientation (PPO) Procédure recourant à deux indicateurs :	1. Le degré d'acquisition de connaissances et compétences de l'élève; 2. L'attitude de l'élève face aux apprentissages scolaires.		Français, Mathématique, Environnement, Allemand	Les résultats obtenus au 1 ^{er} semestre de la classe de 8P HarmoS, en français, mathématique, environnement et allemand sont comparés aux résultats notés obtenus aux évaluations cantonales de référence, dans les mêmes disciplines. Sur la base de cette comparaison est déterminé le type de classe du CO: Classe Prégymnasiale (PG) Classe Générale (G) Classe à exigences de base (EB); L'encadrement pédagogique le mieux approprié aux acquis de l'élève, à ses possibilités d'apprentissage et à ses besoins de formation est assuré.

	FRIBOURG	SECONDAIRE PREMIER CYCLE	3/4
--	-----------------	---------------------------------	------------

DEGRÉS		TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION	CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 9 HarmoS 10 HarmoS 11	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire Objectifs définis par les plans d'études	6=Très bien ; 5=Bien 4=Suffisant ; 3=Insuffisant 2=Mal ; 1=Très mal Les notes sont fractionnées au demi et à l'entier avec pondération possible seulement à la fin de l'année.	<u>Prégymnasiale</u> Français, Allemand, Mathématique, Latin ou Anglais	<u>Générale</u> Français, Allemand, Mathématique	<u>Exigences de base</u> Français, Mathématique, Allemand
	Fin de scolarité	Diplôme de fin d'études secondaires	Bilan global de la scolarité				Moyenne des disciplines fondamentales: 4 Moyenne générale: 4 Pas plus d'une branche fondamentale en dessous de 4

FRIBOURG

TRANSITION SECONDAIRE 1-SECONDAIRE 2

Gymnase, Ecole supérieure de commerce,
Maturité professionnelle commerciale, Ecole de culture générale

4/4

	Conditions		Admission en 1 ^{ère} année		
			GYMNASE / MATURITE	ESC-MPC	ECG
Classes pré-gymnasiales	Promotion selon les conditions de la 3 ^e année du CO		Admis	Examen comme ci-dessous	Admis
	Non promotion		Non	Non	Non
Classes générales	Moyenne générale	Moyenne branches principales			
	5.00 et plus	5.00 et plus sur 4 branches (avec anglais) pas plus d'1 note < 4.50	Procédure d'admission exceptionnelle sur préavis du directeur du CO	Examen d'admission : FR – AL – MA - AN (sans les notes du CO) Concours (en fonction des résultats, admis ou admissible en liste d'attente) Conditions pour être admissible: moyenne >= 4.00 pas plus d'1 note < 4.00 pas de note < 3.00	Admis
	4.00 et plus	4.65 et plus sur 3 branches pas de note < 4.00	Non		Examen d'admission : FR – AL – MA Conditions : Les notes du CO comptent pour 50%. moyenne 4.00 pas plus d'1 note < 4.00 pas de note < 3.00
		Entre 4.00 et 4.65 pas de note < 3.00	Non		
	Non promotion		Non		
Classes à exigences de base	5.00 et plus	5.00 et plus	Non	Non	Procédure d'admission exceptionnelle sur préa- vis du directeur du CO
	Autres		Non	Non	Non

Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



CYCLES DEGRÉS		TYPES D'ÉVAL.	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION																																																		
CYCLE ÉLÉMENTAIRE	HarmoS 3 HarmoS 4	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Appréciations	Évaluation trimestrielle de la progression du travail personnel de l'élève dans ses apprentissages dès le 3 ^e trimestre de la 2 ^e classe enfantine (HarmoS 2)	Très satisfaisant; Satisfaisant; Peu satisfaisant.	Français Mathématiques	Durant les deux classes enfantines, l'évaluation donne lieu à une réunion d'information destinée aux parents d'élèves en début d'année scolaire, puis à des rencontres avec les parents deux fois par an. Dès la 3 ^e année HarmoS, l'enseignant-e titulaire inscrit chaque trimestre dans le livret scolaire la progression de l'élève dans les apprentissages en français et en mathématiques, et dès le 2 ^e trimestre dans les autres disciplines, à savoir: écriture-graphisme, environnement, éducation artistique et éducation physique. L'enseignant-e titulaire y inscrit également la progression des apprentissages dans la vie scolaire. Au terme de la dernière année du cycle élémentaire, l'enseignant-e titulaire remplit un "bilan certificatif" indiquant le degré d'atteinte des objectifs dans chaque discipline. Figurent dans ce bilan les résultats aux épreuves cantonales, qui sont organisées dans trois disciplines, dont au moins le français et les mathématiques. A la fin de 4P HarmoS, l'élève qui atteint le niveau de connaissances et de compétences requis en français et en mathématiques passe en 5P HarmoS. Lorsque l'élève « a presque atteint » le niveau de connaissances et de compétences requis en français ou en mathématiques, il passe par tolérance en 5P HarmoS avec des mesures d'accompagnement.																																																	
		Appréciations	Évaluation du travail personnel de l'élève à partir du 2 ^e trimestre de la 3 ^e HarmoS	Très satisfaisant; Satisfaisant; Peu satisfaisant.	écriture-graphisme, environnement, éducation artistique et éducation physique																																																			
		Appréciations	Évaluation du comportement de l'élève face à: la prise en charge par l'élève de son travail personnel, la qualité des relations avec les autres élèves et les adultes, la collaboration avec ses camarades, le respect des règles de vie commune	Très satisfaisant; Satisfaisant; Peu satisfaisant.																																																				
		Appréciations	Au terme de la dernière année du cycle élémentaire, l'enseignant-e indique si l'élève a atteint les objectifs	A atteint avec aisance les objectifs; A atteint les objectifs; A presque atteint les objectifs; N'a pas atteint les objectifs.	Français Mathématiques écriture-graphisme, environnement, éducation artistique et éducation physique																																																			
CYCLE MOYEN	HarmoS 5 HarmoS 6 HarmoS 7 HarmoS 8	trim. 1 trim. 2 trim. 3	Notes et/ou appréciations	Évaluation trimestrielle de la progression du travail personnel de l'élève	6: les objectifs sont atteints avec grande aisance; 5: les objectifs sont atteints avec aisance; 4: les objectifs sont atteints; 3: les objectifs sont presque atteints; 2: les objectifs ne sont pas atteints; 1: les objectifs ne sont pas du tout atteints.	<p>Chaque trimestre, les notes obtenues font l'objet d'une moyenne arrondie à la demi-note.</p> <p>A la fin de chaque année : 5P HarmoS, 6P HarmoS, 7P HarmoS, 8P HarmoS, un bilan certificatif indique la moyenne au dixième des notes trimestrielles.</p> <p>Dès la 5P HarmoS, les disciplines évaluées sont les suivantes :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">5P HarmoS</th> <th colspan="2">6P HarmoS</th> </tr> <tr> <th></th> <th>avec note</th> <th>Sans note</th> <th>avec note</th> <th>Sans note</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Français I</td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Français II</td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mathématiques</td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Allemand</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>Sciences de la nature</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>Sciences humaines</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>Éducation artistique</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> </tr> <tr> <td>Éducation physique</td> <td></td> <td>*</td> <td></td> <td>*</td> </tr> </tbody> </table>		5P HarmoS		6P HarmoS			avec note	Sans note	avec note	Sans note	Français I	*		*		Français II	*		*		Mathématiques	*		*		Allemand		*		*	Sciences de la nature		*		*	Sciences humaines		*		*	Éducation artistique		*		*	Éducation physique		*		*
			5P HarmoS		6P HarmoS																																																			
	avec note	Sans note	avec note	Sans note																																																				
Français I	*		*																																																					
Français II	*		*																																																					
Mathématiques	*		*																																																					
Allemand		*		*																																																				
Sciences de la nature		*		*																																																				
Sciences humaines		*		*																																																				
Éducation artistique		*		*																																																				
Éducation physique		*		*																																																				
			© IRDP – Neuchâtel (2012)																																																					

	GENEVE	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1/3
--	---------------	------------------------------	------------

	Appréciations	Évaluation du comportement de l'élève : idem cycle élémentaire	Très satisfaisant; Satisfaisant; Peu satisfaisant.	7P HarmoS avec note Sans note	8P HarmoS avec note Sans note
	Moyenne annuelle et appréciations	Bilan de fin de cycle	Voir "Évaluation trimestrielle" ci-dessus	Français I * * Français II * * Mathématiques * * Allemand * * Sciences de la nature * * Sciences humaines * * Education artistique * * Education physique * *	
				Les disciplines sans note sont enseignées et évaluées tout au long de l'année scolaire. En relation avec le niveau de connaissances et de compétences requis, elles font l'objet des appréciations annuelles suivantes : atteint avec aisance ; atteint ; presque atteint ; pas atteint	

PASSAGE D'UN DEGRÉ A L'AUTRE AU CYCLE MOYEN
 L'élève ayant obtenu 4,0 de moyenne annuelle en Français I, Français II et Mathématiques est promu dans le degré suivant.
 L'élève ayant obtenu entre 3,0 et 4,0 de moyenne annuelle dans l'une ou plusieurs disciplines, en Français I, Français II et Mathématiques, passe par tolérance avec mesures d'accompagnement au degré suivant.
 Lorsque l'élève n'a pas obtenu 3,0 dans l'une des disciplines, Français I, Français II, Mathématiques, la direction décide, après consultation des enseignants et des parents, du passage par dérogation avec mesures d'accompagnement ou du redoublement.

	GENEVE	TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE	2/3
--	---------------	---------------------------------------	------------

CYCLES DEGRÉS	TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 8	<p>Admission en 9^e HarmoS Les élèves promus de l'enseignement primaire sont répartis dans les 3 regroupements de 9^e HarmoS en fonction de leurs résultats dans les disciplines de passage. Les disciplines de passage sont le français I (communication), le français II (grammaire, vocabulaire, conjugaison, orthographe) et les mathématiques. Les normes d'accès aux 3 regroupements sont les suivantes :</p> <p>a) accèdent au regroupement 1 (exigences de base) les élèves qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 3,0 dans chacune des disciplines de passage; b) accèdent au regroupement 2 (exigences moyennes) les élèves qui ont obtenu un total minimal de 11,5 avec chacune des 3 notes de passage égale ou supérieure à 3,5; c) accèdent au regroupement 3 (exigences élevées) les élèves qui ont obtenu un total minimal de 14,0 avec chacune des 3 notes de passage égale ou supérieure à 4,0.</p> <p>Admissions particulières L'admission au cycle d'orientation des élèves qui n'ont pas obtenu au moins la note de 3,0 dans l'une des 3 disciplines de passage à l'issue de l'enseignement primaire est examinée de cas en cas par le cycle d'orientation en concertation avec l'enseignement primaire et l'office médico-pédagogique (enseignement spécialisé) pour envisager la scolarisation la plus adéquate, qui doit tenir compte notamment des éléments suivants :</p> <p>a) les résultats annuels, les évaluations communes; b) la situation de l'élève, sa progression, l'avis de ses parents ou de ses représentants légaux; c) les informations fournies par l'enseignement primaire; d) les tests de raisonnement ou autres évaluations de compétences.</p> <p>En cas d'admission au cycle d'orientation, la direction qui statue fixe les mesures d'accompagnement scolaire nécessaires.</p>				



DEGRÉS		TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION	
HarmoS 10 HarmoS 11	trim. 1	Notation	Travail scolaire: interrogations écrites ou orales, travaux personnels ou de groupes	6=Excellent; 5=Bon; 4=Satisfaisant; 3=Insuffisant; 2=Mauvais; 1=Très mauvais; La fraction ½ peut être employée; La note suffisante est 3,5; Les notes semestrielles et annuelles sont établies au dixième près	Français, Allemand, Mathématique, Histoire, Géographie, Latin, Physique, Anglais, Biologie, Travaux manuels et ACM, Dessin, Musique, Éducation physique, Éducation nutritionnelle	<p>La promotion de l'élève est soumise aux conditions suivantes</p> <p>Une moyenne annuelle de 3,5 est requise pour chaque discipline.</p> <p>Tolérances</p> <p>L'élève qui ne remplit pas cette norme de base est néanmoins promu à condition: que sa moyenne générale annuelle soit au moins égale à 4,0 et qu'il-elle n'ait pas plus de trois notes entre 3 et 3,4 ou pas plus de deux notes entre 2,5 et 3,4. La note minimum de 3 est exigée en français et mathématiques.</p> <p style="text-align: center;"><u>17 collèges à regroupements différenciés et à options</u> <u>HarmoS 10 et 11</u></p> <p>Regroupement A (effectif ordinaire) et Regroupement B (effectif réduit) Les regroupements ne sont pas cloisonnés. Le passage d'un regroupement à l'autre est possible.</p> <p><u>Attribution des niveaux dans le regroupement B en 11^e année HarmoS</u> Les niveaux d'allemand et de mathématiques sont décidés par la direction de l'école qui tiendra compte du préavis du conseil d'école (ou de classe) et de la demande de l'élève et de ses parents. Niveau F (fort) / Niveau N (normal)</p> <p>L'élève qui obtient dans la discipline concernée une moyenne annuelle de 10^e HarmoS supérieure ou égale à 4,5 a accès au niveau F de 11^e HarmoS.</p> <p style="text-align: center;"><u>3 Collèges à niveaux et à options</u> <u>HarmoS 10</u></p> <p>Classes hétérogènes (h) : Niveaux B, C, R en allemand et en mathématique <u>HarmoS 11</u></p> <p>Classes hétérogènes (h) : Niveaux A, B, C en allemand et en mathématique <u>Niveau A:</u> Moyenne se situant entre 6 et 4; <u>Niveau B:</u> Moyenne se situant entre 3,9 et 3 <u>Niveau C:</u> Moyenne inférieure ou égale à 2,9</p> <p><u>Cas de non-promotion</u> Dans le cas de non-promotion, on admet les élèves au degré suivant, mais dans un autre regroupement et/ou niveau. Dans certains cas, les élèves peuvent redoubler (une fois seulement au cours des trois degrés). Dans tous les cas, la décision est prise par la direction de l'école qui tient compte du préavis du conseil d'école (ou de classe) et de la demande de l'élève et de ses parents.</p>	
	trim. 2	Épreuves communes	Notions acquises au moment des épreuves	Les épreuves communes entrent dans le calcul de la moyenne périodique pour une part qui n'est pas supérieure à 30%			Idem
	trim. 3	Idem	Idem	Idem			Idem
			Certificat	Travail scolaire et comportement			Le certificat est décerné par la direction, sur proposition du conseil de classe, à l'élève qui remplit simultanément les 3 critères suivants : a) une moyenne générale de travail au moins égale à 4,8; b) une moyenne annuelle au moins égale à 4,0 dans chaque discipline; c) un comportement satisfaisant. La direction, en particulier sur proposition du conseil de classe, peut accorder un certificat par dérogation, si des circonstances ou si les efforts particuliers fournis par l'élève méritent un tel encouragement. Refus de certificat : La direction, le cas échéant sur proposition du conseil de classe, peut priver du certificat un élève qui a commis un écart grave de comportement tel qu'une violence verbale ou physique envers un élève ou un adulte, une atteinte aux biens d'autrui, l'inobservation d'une consigne touchant à la sécurité.
		© IRDP Neuchâtel (2012)					



COLLEGE / MATURITE

Admission

Elèves promus du cycle d'orientation
Elèves de 11^e année HarmoS promus normalement ou par tolérance en provenance du :
Regroupement A;
Regroupement B, avec un niveau fort en mathématiques et en allemand à condition d'avoir une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 4,5;
Regroupement H avec des niveaux AA, AB ou BA;
Regroupement H avec des niveaux BB à condition d'avoir une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 4,5.

Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE (MPC) EN OPTION
ECOLES DE COMMERCE ET DE CULTURE GENERALE

Admission

Elèves provenant des Cycles d'orientation à regroupements:
admis en filière ECm (maturité):
si promus du regroupement A;
si promus du regroupement BFF avec une moyenne générale de 4.5 au minimum;
admis en filière CFC intégré:
si promus du regroupement BFF, BFN, BNF;
si promus du regroupement BNN avec une moyenne générale de 4.8 au minimum;
non promus du regroupement A ou BFF admis sous certaines conditions (s'adresser à la direction de l'école) ou classes préparatoires.

Elèves provenant des Cycles d'orientation hétérogènes:
admis en filière ECm (maturité):
si promus de AA, AB, BA;
si promus de BB avec une moyenne générale de 4.5 au minimum;
admis en filière CFC intégré:
si promus de AC, BC, BB, CA, CB;
si promus de CC avec une moyenne générale de 4,8 au minimum.



CY- CLES	DEGRÉS		TYPES D'ÉVA- LUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION	----- PAS DE PROMOTION	
								----- PROMOTION	
1	HarmoS 3	sem. 1	Appréciations	Travail scolaire	Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé	Français, Mathématique	<p>La promotion est en principe automatique à l'intérieur du premier cycle (HarmoS 4). Le redoublement peut être admis dans le cadre d'un cycle, à la demande ou avec le consentement des parents et l'accord nécessaire du conseiller pédagogique. Il est possible d'effectuer la 3^e HarmoS sur deux ans (classe de transition).</p> <p>-----</p> <p>Mention "suffisant" en français et en mathématique au second bulletin de 4^e HarmoS. Redoublement pour les élèves ne remplissant pas les conditions de promotion (les parents sont avertis à la remise du bulletin du premier semestre quand la promotion risque d'être douteuse); le redoublement peut être volontaire à la fin de chaque cycle avec l'accord du conseiller pédagogique.</p>		
		sem. 2	Appréciations	Travail scolaire	Suffisant/Insuffisant	Français, Mathématique			
	HarmoS 4	sem. 1	Appréciations	Travail scolaire	Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé	Français, Mathématique			
		sem. 2	Appréciations	Travail scolaire	Suffisant/Insuffisant	Français, Mathématique			
2	HarmoS 5	sem. 1 sem. 2	Notation Appréciations Mentions	Travail scolaire	1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé Suivi ou Non suivi	Français, Mathématique, Environnement Autres branches sauf: Éducation générale et sociale, Cours facultatifs	<p>La promotion est en principe automatique à l'intérieur du deuxième cycle (HarmoS 6). Le redoublement peut être admis dans le cadre d'un cycle, à la demande ou avec le consentement des parents et l'accord nécessaire du conseiller pédagogique.</p> <p>-----</p> <p>Total de huit points au moins par addition des notes de français et de mathématique du second bulletin de 6^e année HarmoS. Redoublement pour les élèves ne remplissant pas les conditions de promotion (les parents sont avertis à la remise du bulletin du premier semestre quand la promotion risque d'être douteuse); le redoublement peut être volontaire à la fin de chaque cycle avec l'accord du conseiller pédagogique.</p>		
		sem. 1 sem. 2	Notation Appréciations Mentions	Travail scolaire	1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé Suivi ou Non suivi	Français, Mathématique, Environnement Autres branches sauf: Éducation générale et sociale, Cours facultatifs			
3	HarmoS 7	sem. 1 sem. 2	Notation Appréciations Mentions	Travail scolaire	1 à 6 (notes égales ou supérieures à 4 sont suffisantes, celles inférieures à 4 sont insuffisantes) Maîtrisé/Partiellement maîtrisé/Non maîtrisé Suivi ou Non suivi	Français, Mathématique, Environnement, Allemand Autres branches sauf: Éducation générale et sociale, Cours facultatifs	<p>Promotion en principe automatique à l'intérieur du troisième cycle (HarmoS 8). Le redoublement peut être admis dans le cadre d'un cycle, à la demande ou avec le consentement des parents et l'accord nécessaire du conseiller pédagogique.</p> <p>-----</p>		



JURA

TRANSITION SECONDAIRE 1-SECONDAIRE 2

4/4

LYCEE / MATURITE

**MATURITE COMMERCIALE ET MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE
ECOLES DE CULTURE GENERALE ET DE COMMERCE**

Admission

- Programme de 11^e HarmoS achevée en ayant :
 - 3 niveaux A :
 - total des notes d'au moins 12 points
- 2 niveaux A et 1 niveau B :
 - total des notes d'au moins 14 points
 - moyenne minimale de 5 au niveau B
- Option 1, 2 ou 3 :
 - moyenne générale d'option suffisante
- Pas plus d'une note insuffisante dans l'ensemble des disciplines de base et des disciplines de l'option.


Admission

- Programme de 11^e HarmoS achevée en ayant :
 - 3 niveaux A :
 - total des notes d'au moins 11 points
 - pas plus d'une note insuffisante ou au minimum une fois la note 4 et deux fois la note 3,5
 - 2 niveaux A et 1 niveau B :
 - total des notes d'au moins 11,5 points
 - moyenne minimale de 4 au niveau B
 - pas plus d'une note insuffisante
 - 1 niveau A et 2 niveaux B :
 - total des notes d'au moins 12,5 points
 - moyenne minimale de 4 aux deux niveaux B
 - note du niveau A pas inférieure à 3
 - 3 niveaux B :
 - total des notes d'au moins 13 points
 - aucune note insuffisante
 - Option 1, 2 ou 3 :
 - moyenne générale d'option suffisante
 - pas plus de deux notes insuffisantes dans les disciplines de l'option
- Les élèves ne remplissant pas les conditions peuvent accéder à l'Ecole de commerce en suivant d'abord le Cycle de transition option orientation, durée 1 an. Pour accéder à la filière bilingue: étude du dossier et discussion avec le candidat ou la candidate. Pour accéder à la filière DTIC (domaine des technologies de l'information et de la communication), les élèves de l'Ecole de commerce doivent obtenir, au terme de leur 1^{ère} année d'études, une moyenne générale de 4.5 dans les disciplines (français, anglais, mathématiques, bureautique et informatique).

Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

		NEUCHÂTEL			ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		1/4
CYCLES	DEGRÉS	TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION FIN DES CYCLES (GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION AU TERME DE CHAQUE CYCLE FIN 5 ^E HARMOS ET FIN 7 ^E HARMOS	
1er cycle { 2e cycle {	HarmoS 3 HarmoS 4 HarmoS 5	Appréciations effectuées par l'enseignant(e)	Synthèse du travail scolaire	Commentaires accompagnés d'une synthèse: • Votre enfant réussit dans les apprentissages définis par le programme; • Votre enfant rencontre quelques difficultés dans les apprentissages définis par le programme; • Votre enfant rencontre de nombreuses difficultés dans les apprentissages définis par le programme.	Français, Mathématique, Écriture, Connaissance de l'environnement, Activités créatrices, Éducation musicale, Éducation physique	Au terme de chaque cycle, les commissions scolaires ou, par délégation, les directeurs d'écoles, décident de la promotion des élèves, sur proposition du maître ou de la maîtresse de classe. Dans les ressorts scolaires qui ne dépendent pas d'une direction, l'avis des inspecteurs d'écoles est requis. Avant toute décision de non-promotion, l'enseignant(e) rencontre les parents et les avise de la situation au cours d'un entretien personnel.	
	HarmoS 6 HarmoS 7 semestre 1 semestre 2	Remarques des parents et de l'élève	Comportement social Comportement face au travail	Commentaires		Au terme des 3 ^e HarmoS, 4 ^e HarmoS et 6 ^e HarmoS, le passage au degré suivant est automatique. Dans ces degrés, les codes qui expriment l'évaluation sommative n'ont qu'une valeur indicative. Sont réservés les cas particuliers.	
	Fin d'année	Appréciations effectuées par l'enseignant(e)	Travail scolaire	Définition des codes: A: l'élève a dépassé les objectifs prioritaires d'apprentissage B: l'élève a atteint avec aisance les objectifs prioritaires d'apprentissage C: l'élève a atteint les objectifs prioritaires d'apprentissage D: l'élève n'a pas atteint les objectifs prioritaires d'apprentissage	Français, Mathématique, Écriture, Connaissance de l'environnement, Activités créatrices, Éducation musicale, Éducation physique Allemand en 6^e HarmoS et 7^e HarmoS	La promotion de 5^e en 6^e année HarmoS est soumise à l'obtention du code A, B ou C dans six disciplines au moins parmi les sept disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématique entraîne la non-promotion. La promotion de 7^e année HarmoS à l'école secondaire est soumise à l'obtention du code A, B ou C dans sept disciplines au moins parmi les huit disciplines évaluées par un code. Le code D en français ou en mathématiques entraîne la non-promotion Sont réservés les cas particuliers. Au terme des cycles, des dérogations peuvent être envisagées dans des cas particuliers, notamment pour les élèves non francophones. En cours de cycle, lorsque les circonstances le justifient, une décision de répétition du degré peut être prononcée au terme d'une année scolaire qui ne clôt pas un cycle.	
		Appréciations effectuées par les enseignant(e)s des cours de langue et de culture pour les élèves étrangers	Travail scolaire et attitude de l'élève	Commentaires et observations développés et précis sur le comportement de l'élève et sur ses démarches d'apprentissages	5 ^e année HarmoS appréciation en allemand, sous forme de commentaire	Lorsque des circonstances particulières l'exigent, un retour dans le degré précédent peut être effectué durant l'année scolaire. Les décisions, sur préavis du maître ou de la maîtresse de classe, sont de la compétence des commissions scolaires ou, par délégation, des directeurs d'écoles. Dans les ressorts scolaires qui ne dépendent pas d'une direction, l'avis des inspecteurs d'écoles est requis. L'accord des parents est nécessaire dans les cas décrits aux alinéas 2 et 3.	
	Épreuves de références		Préciser les attentes de l'institution Offrir des balises externes à la classe Donner des outils d'évaluation aux enseignants		Une discipline par année		
	Épreuves d'évaluation des connaissances scolaires (pour certains élèves seulement)		Porter un regard extérieur à la classe Aider à la prise de décision (promotion, aides pédagogiques)		Français, Mathématique	Certains élèves peuvent bénéficier d'un avancement d'une année selon l'arrêté du 2 juin 1996 concernant l'avancement de certains élèves en cours de scolarité obligatoire. © IRDP – Neuchâtel (2012)	

DEGRÉS	TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 8 semestre 1 semestre 2 Orientation Transition	Notation Deux sessions d'épreuves cantonales d'orientation Avis de l'enseignant-te	Travail scolaire Travail scolaire Observations effectuées tout au long de l'année, notamment dans les options.	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points En fonction des notes obtenues, l'élève obtient un code A, B ou C: Code A: signifie que l'élève est jugé apte à suivre la section de son choix Code B: signifie que l'élève est jugé apte à suivre la section moderne ou la section préprofessionnelle Code C: signifie que l'élève est jugé apte à suivre la section préprofessionnelle La somme des résultats obtenus aux deux sessions d'épreuves est répartie statistiquement en neuf classes (stanines) allant de 1 (moins bon résultat) à 9 (meilleur résultat) Synthèse établie en conseil de classe qui s'exprime également sous la forme codée A, B ou C	Français, Allemand, Mathématique, Biologie, Histoire, Géographie, Éducation visuelle et artistique, Éducation physique et sportive, Activités manuelles Français, Mathématique, (automne) Français, Mathématique, Allemand (printemps) Options	Code A: moyenne générale de 5 au moins aux 10 disciplines; somme de 15 points au moins aux disciplines de français, allemand et mathématique; sans moyenne annuelle inférieure à 4 à l'une ou l'autre de ces trois dernières disciplines. Code B: moyenne générale de 4,5 au moins aux 10 disciplines; somme de 13 points au moins aux disciplines de français, allemand et mathématique; sans moyenne annuelle inférieure à 4 à l'une ou l'autre de ces trois dernières disciplines. Code C: moyenne générale de 4 au moins aux 10 disciplines; somme de 8 points au moins aux disciplines de français et mathématique. Les classes (stanines) 9, 8 et 7 correspondent au code A Les classes (stanines) 6, 5 et 4 correspondent au code B Les classes (stanines) 3, 2 et 1 correspondent au code C <u>Répartition des élèves en %</u> Stanines 9-8-7: 22,5% Stanines 6-5-4: 55,0% Stanines 3-2-1: 22,5% En 8 ^e année HarmoS, les cinq premières semaines d'école sont considérées comme période d'adaptation et les résultats obtenus par l'élève durant cette période ne sont pas pris en compte dans la moyenne annuelle.

© IRDP – Neuchâtel (2012)

L'élève qui n'obtient pas au moins les résultats définis au code C est déclaré non-promu. Cependant, s'il obtient la somme de 7,5 points aux disciplines français et mathématique et une moyenne générale de 3,9 au moins, il peut être déclaré promu sur décision du conseil de classe. Toute moyenne inférieure à 3 entraîne la non-promotion.

ORIENTATION: combinaison des trois codes (notes de l'année, épreuves cantonales, observations de l'enseignant-te).
L'élève est admis dans les différentes sections et promu en 9^e année HarmoS si l'évaluation des trois critères fait apparaître les combinaisons de codes suivantes, permutable:

Sections maturités, moderne ou préprofessionnelle	AAA	AAB	ABB	AAC
----- Sections moderne ou préprofessionnelle	ABC	BBB	---	---
----- Section préprofessionnelle	ACC	BBC	BCC	CCC



NEUCHÂTEL

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

3/4

DEGRÉS		TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (2 GROUPES)			CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 9	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points	<p><u>Maturités (groupe I)</u> Français, Allemand, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Anglais, Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Langues et Cultures de l'Antiquité, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation musicale, Éducation physique et sportive</p>	<p><u>Moderne (groupe I)</u> Français, Allemand, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation musicale, Éducation physique et sportive</p>	<p><u>Préprofessionnelle (groupe I)</u> Français, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Allemand, Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation musicale, Éducation physique et sportive</p>	<p>Conditions de promotion en fin de 9^e, 10^e et 11^e HarmoS années de la section préprofessionnelle</p> <p>Pour être promu, l'élève:</p> <ul style="list-style-type: none"> - doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins; - ne doit pas avoir plus d'une insuffisance dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes; - dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis. <p>De plus, toute moyenne annuelle inférieure à 3 entraîne la non promotion.</p> <p>Conditions de promotion en fin de 9^e, 10^e et 11^e années HarmoS de la section moderne et en fin de 9^e et 10^e années HarmoS de la section de maturités)</p> <p>Pour être promu, l'élève:</p> <ul style="list-style-type: none"> - doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins; - doit obtenir une moyenne générale partielle de 4 au moins dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus d'une insuffisance dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes; - dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis. <p>De plus, toute moyenne annuelle inférieure à 3 entraîne la non-promotion.</p>
HarmoS 10	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points	<p><u>Maturités (groupe I)</u> Français, Allemand, Anglais, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Histoire, Géographie, Informatique, Langues et Cultures de l'Antiquité, Sciences de la nature, Éducation physique et sportive, à choix entre Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation musicale</p>	<p><u>Moderne (groupe I)</u> Français, Allemand, Anglais, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Informatique, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation physique et sportive</p>	<p><u>Préprofessionnelle (groupe I)</u> Français, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Allemand, Sciences de la nature, Histoire, Géographie, Informatique, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Éducation physique et sportive</p>	<p>Conditions de promotion en fin de 11^e année HarmoS de la section de maturités</p> <p>Pour être promu, l'élève:</p> <ul style="list-style-type: none"> - doit obtenir une moyenne générale de 4 au moins; - doit obtenir une moyenne générale partielle de 4 au moins dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de deux insuffisances dans le groupe I; - ne doit pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes; - dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis. <p>De plus, toute moyenne annuelle inférieure à 3 entraîne la non-promotion.</p>



NEUCHÂTEL

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

3/4

DEGRÉS		TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (2 GROUPES)			CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
HarmoS 11	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire	L'échelle des notes va de 1, moins bonne note, à 6, meilleure note, par demi-points	<p><u>Maturités (groupe I)</u> Français, Allemand, Mathématique, 3^e langue (Anglais ou Italien), Option spécifique: Langues anciennes ou Option langues modernes (Anglais ou Italien ou Espagnol) ou Option sciences expérimentales et mathématique ou Option sciences humaines</p> <p><u>(groupe II)</u> Sciences de la nature, Monde contemporain et citoyenneté, Éducation visuelle et artistique, Économie familiale, Éducation physique et sportive</p>	<p><u>Moderne (groupe I)</u> Français, Allemand, Anglais ou Italien, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Sciences de la nature, Monde contemporain et citoyenneté, Éducation visuelle et artistique, Économie familiale, Éducation physique et sportive</p>	<p><u>Préprofessionnelle (groupe I)</u> Français, Mathématique</p> <p><u>(groupe II)</u> Allemand, Sciences de la nature, Monde contemporain et citoyenneté, Éducation visuelle et artistique, Activités manuelles (bois et textiles), Économie familiale, Éducation physique et sportive</p>	<p>Passage vers une section à niveau d'exigences plus élevé Le passage vers une section à niveau d'exigences plus élevé est possible si les conditions suivantes sont remplies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La demande est recevable si, au terme du premier semestre, l'élève obtient une moyenne supérieure à 5 dans l'ensemble des branches du groupe I de la nouvelle section envisagée (sous réserve des disciplines non enseignées) et une moyenne générale de 5 au moins; - Le passage sans redoubler le degré est lié à un cours de rattrapage qui a lieu pendant le second semestre. Au terme de l'année scolaire, le rattrapage fait l'objet d'une évaluation déterminante dans la décision de passage; - L'élève doit satisfaire en fin d'année aux mêmes conditions que celles donnant accès au cours de rattrapage. <p>En principe, sans retard antérieur, le passage en redoublant le degré est possible. Dans ce cas, un cours de rattrapage est organisé en fonction des nécessités.</p>



LYCEE / MATURITE

Admission

Conditions : Etre promu de 11^e HarmoS, section maturités (ou section équivalente d'un autre canton).

Filières à plein temps

Les conditions d'accès aux trois filières susmentionnées sont les suivantes, dès la rentrée 2012-2013, en fonction de la section de provenance des élèves :

MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE EN 4 ANS

A. Elèves provenant de section moderne

A la fin du premier semestre de 11^e année (HarmoS), pour être admis provisoirement, les élèves doivent cumuler les conditions suivantes :

- obtenir une moyenne générale de 4 au moins ;
- obtenir **un total de 18 points au moins dans le groupe I** (groupe comprenant le français, l'allemand, l'anglais/italien et les mathématiques) ;
- ne pas avoir plus d'une insuffisance dans le groupe I ;
- ne pas avoir plus de trois insuffisances à l'ensemble des disciplines des deux groupes I et II ;
- dans l'ensemble des disciplines, un seul 3 est admis.
- dans l'ensemble des disciplines, aucune note en dessous de 3 n'est admise.

Les élèves ne remplissant pas les conditions énumérées ci-dessus peuvent se présenter à un examen organisé en début de deuxième semestre de 11^e HarmoS. Ces examens portent sur les quatre disciplines du groupe I. La réussite de ces examens permet d'être admis provisoirement.

Toute admission provisoire est naturellement sujette à une inscription dans les délais.

Sont admis définitivement, les élèves qui ont été admis provisoirement et remplissent les conditions susmentionnées en fin d'année ou ont réussi l'examen d'admission et sont promus en fin d'année avec 18 points au moins dans le groupe I.

Sont admis conditionnellement, les élèves qui remplissent les conditions susmentionnées au premier semestre ou qui ont réussi les examens et sont promus mais avec moins de 18 points dans le groupe I.

Pour que leur admission soit définitive, les élèves devront satisfaire aux conditions de promotion de la nouvelle filière, dès la fin du 1^{er} semestre.

Les élèves non promus en fin d'année ne seront pas acceptés.

MATURITE PROFESSIONNELLE SANTE/SOCIAL EN 4 ANS

B. Elèves provenant de section de maturités

Les élèves sont admis s'ils sont promus en fin de 11^e HarmoS. Toute admission est naturellement sujette à une inscription dans les délais.

MATURITE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

C. Elèves provenant de section préprofessionnelle

Les élèves promus à la fin du premier semestre de 11^e et ayant **un total de 20 points au moins dans les disciplines suivantes** : français ; mathématiques ; allemand ; anglais ; peuvent se présenter aux examens d'admission organisés à l'attention des élèves de section moderne.

Sont admis définitivement, les élèves qui ont réussi l'examen, se sont inscrits dans les délais, sont promus en fin d'année scolaire et obtiennent 20 points dans les disciplines suivantes : français, mathématiques, allemand et anglais.

Sont admis conditionnellement, les élèves qui réussissent ces examens, se sont inscrits dans les délais, sont promus à la fin de l'année scolaire, mais n'obtiennent pas les 20 points dans les disciplines suivantes : français, mathématiques, allemand et anglais. Pour que leur admission soit définitive, ils doivent satisfaire aux conditions de promotion de la nouvelle filière, dès la fin du 1^{er} semestre.

Les élèves non promus en fin de 11^e année ne seront pas acceptés.

D. Elèves provenant de classes de raccordement du Lycée Jean-Piaget et de l'ESTER

Pour être admis provisoirement à la fin du premier semestre de raccordement, les élèves :

- doivent obtenir **un total de 18 points au moins dans les disciplines suivantes** : français ; allemand ; anglais ; mathématiques ;
- doivent remplir les conditions de promotion.

Les élèves ne remplissant pas la première condition ci-dessus peuvent se présenter à un examen organisé en début de deuxième semestre de raccordement, pour autant qu'ils remplissent les conditions de promotion à la fin du premier semestre de raccordement. Ces examens portent sur les quatre disciplines suivantes : français ; allemand ; anglais ; mathématiques. La réussite de ces examens permet d'être admis provisoirement.

Toute admission provisoire est naturellement sujette à une inscription dans les délais.

Sont admis définitivement, les élèves qui ont été admis provisoirement et remplissent les conditions susmentionnées en fin d'année ou ont réussi l'examen d'admission et sont promus en fin d'année avec 18 points au moins dans les disciplines suivantes ; français ; allemand ; anglais ; mathématiques.

Sont admis conditionnellement, les élèves qui remplissent les conditions susmentionnées au premier semestre ou qui ont réussi les examens et sont promus mais avec moins de 18 points dans les disciplines suivantes : français ; allemand ; anglais ; mathématiques. Pour que leur admission soit définitive, les élèves devront satisfaire aux conditions de promotion de la nouvelle filière, dès la fin du 1^{er} semestre.

Les élèves non promus en fin d'année ne seront pas acceptés.

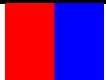
CFC de commerce à plein temps	<p>Pour être admis en CFC de commerce à plein temps, un élève ne remplissant pas les conditions d'accès en maturité professionnelle commerciale/technique/santé-social et en école de culture générale (suivie de la maturité spécialisée), décrites ci-dessus, peut demander à passer des examens d'admission en CFC. Trois cas de figure peuvent se présenter.</p> <p>A. Élèves provenant de section moderne Les élèves peuvent se présenter aux examens organisés en début de 2^e semestre de 11^e. Ces examens portent sur les quatre disciplines du groupe I. Pour être admis définitivement, les élèves doivent avoir réussi les examens (niveau CFC), s'être inscrits dans les délais et être promus en fin d'année.</p> <p>B. Élèves provenant de section de maturités Les élèves sont admis sans examen s'ils sont promus en fin de 11^e année. Toute admission est naturellement sujette à une inscription dans les délais.</p> <p>C. Élèves provenant de section préprofessionnelle Les élèves promus à la fin du premier semestre de 11^e et ayant un total de 20 points au moins dans les disciplines suivantes : français ; mathématiques ; allemand ; anglais ; peuvent se présenter aux examens d'admission organisés à l'attention des élèves de section moderne (niveau CFC). Sont admis définitivement, les élèves qui ont réussi l'examen, se sont inscrits dans les délais, sont promus en fin d'année scolaire et obtiennent 20 points dans les disciplines suivantes : français, mathématiques, allemand et anglais. Sont admis conditionnellement, les élèves qui réussissent ces examens (niveau CFC), se sont inscrits dans les délais, sont promus à la fin de l'année scolaire, mais n'obtiennent pas les 20 points dans les disciplines suivantes : français, mathématiques, allemand et anglais. Pour que leur admission soit définitive, ils doivent satisfaire aux conditions de promotion de la nouvelle filière, dès la fin du 1^{er} semestre. Les élèves non promus en fin de 11^e année ne seront pas acceptés.</p> <p>En cas d'inscription en maturité professionnelle commerciale et échec aux examens d'admission, les résultats des examens sont réexaminés en vue d'autoriser l'accès au CFC de commerce.</p> <p>D. Élèves provenant de classes de raccordement du Lycée Jean-Piaget et de l'ESTER Les élèves sont admis s'ils sont promus en fin d'année. Toute admission est naturellement sujette à une inscription dans les délais.</p>
Maturité professionnelle santé/social à plein temps en 3 ans Maturité professionnelle commerciale à plein temps en 3 ans	<p>Seuls les élèves provenant de la section de maturités sont admis s'ils sont promus en fin de 11^e année et s'ils se sont inscrits dans les délais.</p>

Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

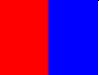
© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Seuls les arrêtés et directives officiels font foi.

		TICINO		SCUOLA ELEMENTARE		1/3	
ANNI		TIPI DI VALUTAZIONE	CRITERI DI VALUTAZIONE E SCALA		DISCIPLINE DI INSEGNAMENTO	CONDIZIONI DI PROMOZIONE	
HarmoS 3		Ciclo I	<p>Note: valutazione sommativa a fine anno</p> <p>Valutazione formativa in gennaio. Comunicazione scritta e colloquio con i genitori.</p>		<p>Note da 3 a 6</p> <p>La nota 6 significa che l'allievo, oltre ad aver raggiunto gli obiettivi minimi in modo ampio e sicuro, è in grado di affrontare regolarmente situazioni più complesse (obiettivi di sviluppo).</p> <p>La nota 5 significa che l'allievo, oltre ad aver raggiunto gli obiettivi minimi con sicurezza, dimostra anche di saper affrontare situazioni più complesse (obiettivi di sviluppo).</p> <p>La nota 4 significa che l'allievo ha raggiunto l'insieme degli obiettivi minimi.</p> <p>La nota 3 significa che l'allievo non ha raggiunto l'insieme degli obiettivi minimi.</p> <p>È ammesso l'uso del mezzo punto</p> <p>Valutazione orientativa: il rendimento globale dell'allievo è:</p> <ul style="list-style-type: none"> - al di sopra della sufficienza - sufficiente - al di sotto della sufficienza 	<p>Condotta, Applicazione, Italiano, Matematica, Studio dell'ambiente, Educazione fisica, Educazione musicale, Educazione grafico-pittorica, Attività creative, Educazione religiosa</p>	
HarmoS 4		Ciclo I	Idem		Idem anno 3 HarmoS; non è però ammesso l'uso del mezzo punto nelle insufficienze.	Idem anno 3 HarmoS	
HarmoS 5		Ciclo II	Idem		Idem anno 3 HarmoS	Idem anno 3 HarmoS	
HarmoS 6		Ciclo II	Idem		Idem anno 3 HarmoS	Idem anno 3 HarmoS	
HarmoS 7		Ciclo II	Idem		Idem anno 4 HarmoS	Idem anno 4 HarmoS	
					Idem come 1° ciclo + francese	<p>Promozione anche con insufficienze</p> <p>Promozione: sufficienza in tutte le discipline d'insegnamento</p>	

TICINO		SCUOLA MEDIA			2/3	
ANNI	TIPI DI VALUTAZIONE	CRITERI DI VALUTAZIONE	SCALA	CAMPI DI PROMOZIONE	CONDIZIONI DI PROMOZIONE CONDIZIONI DI ORIENTAMENTO	
HarmoS 8 HarmoS 9	1° semestre Ciclo d'osservazione Classi I e II	Rapporto verbale	Materie d'insegnamento		<u>Insegnamenti obbligatori</u> Italiano, Francese, Tedesco, Matematica, Scienze naturali, Geografia, Storia e civica, Educazione fisica, Educazione musicale, Educazione visiva, Educazione alle arti plastiche, Istruzione religiosa	Nella scuola media, al termine di ogni anno, gli allievi passano, di regola, all'anno successivo, la ripetizione di classi è ammessa, quando sussistono fondati motivi per ritenerla misura pedagogicamente valida. Essa è decisa dal Consiglio di classe, presieduto dal direttore della scuola, previo colloquio con la famiglia e l'allievo.
	2° semestre	Note	Materie d'insegnamento	Valutazione di fine anno; note da 2 a 6; 4 è la sufficienza È ammesso l'uso delle note intermedie 5,5 e 4,5 Allievi e genitori sono informati per iscritto sulle valutazioni	Idem	
HarmoS 10	Ciclo d'orientamento Classi III	Idem	Idem	Idem	<u>Corsi attitudinali</u> (in alternativa ai corsi di base) in Matematica e Tedesco <u>Parte comune</u> Inglese, Italiano, Storia e civica, Geografia, Scienze naturali, Educazione visiva, Educazione musicale, Educazione fisica, Istruzione religiosa, Educazione alimentare <u>Corsi opzionali</u> Francese e Latino	Le scelte compiute alla fine della classe 9 HarmoS non sono definitive. Durante la 10 e la 11 HarmoS le scelte iniziali possono essere modificate in base all'evoluzione degli interessi e del rendimento scolastico mostrati dall'allievo. L'iniziativa può partire dalla famiglia o dalla scuola stessa; la decisione del cambiamento di un corso può aver luogo durante l'anno scolastico solo se entrambe le parti (famiglie e consiglio di classe) sono favorevoli e deve aver luogo entro la fine di febbraio.
HarmoS 11	Ciclo d'orientamento Classi IV	Idem	Idem	Idem	<u>Corsi attitudinali</u> (in alternativa ai corsi di base) in Matematica e Tedesco <u>Parte comune</u> Inglese, Italiano, Storia e civica, Geografia, Scienze naturali, Educazione visiva, Educazione musicale, Educazione fisica, Istruzione religiosa, Laboratorio di italiano, Laboratorio di scienze naturali <u>Corsi opzionali</u> Latino, Francese, opzione di Orientamento e opzioni di Capacità espressive e tecniche	L'allievo promosso alla fine della quarta classe ottiene la licenza dalla scuola media.

	TICINO	TRANSITION SECONDAIRE 1-SECONDAIRE 2	3/3
LICEO / SCUOLA CANTONALE DI COMMERCIO		SCUOLA CANTONALE DI COMMERCIO / SCUOLA DI DIPLOMA	
<p>Condizioni d'ammissione Senza esami di ammissione:</p> <ul style="list-style-type: none"> • licenza di scuola media; • media delle note nelle materie obbligatorie di almeno 4,65 con al massimo un'insufficienza; • frequenza dei corsi attitudinali di matematica, tedesco; • aver ottenuto almeno 4,5 in italiano. <p>Il Regolamento di applicazione della Legge sulla scuola media prevede di concedere il diritto di iscrizione anche ad altri casi particolari.</p> <p>Con esami di ammissione: Gli allievi che non hanno i requisiti previsti dal Regolamento della scuola media devono sostenere un esame di ammissione scritto e orale in italiano, tedesco, scienze e matematica.</p>		<p>Condizioni d'ammissione</p> <p>Possono iscriversi gli allievi in possesso della licenza della scuola media, rispettivamente:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a) con diritto d'iscrizione alle scuole medie superiori senza esami d'ammissione; • b) con la media del 4,5 delle note nelle materie obbligatorie (italiano, tedesco, inglese, storia e civica, geografia, matematica, scienze naturali, educazione fisica, opzione capacità espressive e tecniche), diminuita di un decimo di punto per ognuno dei due corsi attitudinali frequentati, e con al massimo un'insufficienza, non inferiore al 3. • partecipazione obbligatoria a un pomeriggio informativo; • colloquio volto a verificare la motivazione del candidato e per l'allestimento del contratto di tirocinio con la scuola (primavera); <p>Se il numero degli iscritti supera quello dei posti disponibili la graduatoria viene stilata sulla base dei risultati della licenza di scuola media.</p>	


Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



DEGRÉS		TYPES D'ÉVAL.	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (EN GRAS)	CONDITIONS DE PROMOTION
HarmoS 3	sem. 1	Appréciations	Travail scolaire Comportement face à un travail individuel et collectif Attitude personnelle face aux autres et respect du matériel	Votre enfant progresse normalement dans ses apprentissages; Votre enfant rencontre quelques difficultés dans ses apprentissages; Votre enfant rencontre de nombreuses difficultés dans ses apprentissages. Actuellement, il paraît difficile pour lui (elle) de les surmonter;	Français (lecture, écriture), Mathématique (logique, espace, nombre), Connaissance de l'environnement, Éducation musicale (chant, écoute), Éducation artistique (dessin, peinture, ACM), Éducation physique Éducation religieuse: "suivi" ou "non-suivi"	Bilan semestriel et bilan annuel Un bulletin d'information informe les parents. Il comporte des objectifs d'apprentissage illustrés d'exemples pour faciliter sa compréhension par les parents.
	sem. 2	Idem	Idem	Le niveau de performance prévu dans les objectifs a été : Atteint ; Presque atteint ; N'a pas été atteint.	Idem	
HarmoS 4 HarmoS 5	sem. 1 sem. 2	Notation	Travail scolaire Application: comportement au travail, intérêt et zèle à l'étude, persévérance, présentation des travaux Conduite: comportement à l'égard des autres élèves et des adultes, observation des règlements d'école, respect du matériel, tenue	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes; Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes; Les notes moyennes annuelles et semestrielles sont calculées avec une décimale Une rubrique "Observations" permet d'interpréter les notes	<u>Premier groupe</u> Français (lecture, expression verbale, grammaire, orthographe, composition, vocabulaire), Mathématique (raisonnement mathématique, technique du calcul), Environnement (étude du milieu) <u>Deuxième groupe</u> Écriture, Éducation religieuse, ACM (dessin, peinture, travaux manuels et à l'aiguille), Éducation musicale, Éducation physique	----- Pour être promu, l'élève doit obtenir au moins la note 4 dans la moyenne du premier groupe et dans la moyenne générale. Si une note de comportement inférieure à 4 doit être attribuée, si la non-promotion est à craindre, l'enseignant-te en informe les parents au cours de chaque trimestre au moyen d'un bulletin de notes intermédiaires ou d'un rapport spécial. Un entretien préalable avec les parents est alors recommandé.
HarmoS 6 HarmoS 7	sem. 1 sem. 2	Idem	Idem	Idem	<u>Premier groupe</u> Français (lecture, expression verbale, grammaire, orthographe, composition, vocabulaire), Mathématique (raisonnement mathématique, technique du calcul), Environnement (géographie, histoire, science) <u>Deuxième groupe</u> Écriture, Éducation religieuse, ACM (dessin, peinture, travaux manuels et à l'aiguille), Éducation musicale, Éducation physique	Pour être promu, l'élève doit obtenir au moins la note 4 dans la moyenne du premier groupe et dans la moyenne générale. Si une note de comportement inférieure à 4 doit être attribuée, si la non-promotion est à craindre, l'enseignant-te en informe les parents au cours de chaque trimestre au moyen d'un bulletin de notes intermédiaires ou d'un rapport spécial. Un entretien préalable avec les parents est alors recommandé. Les cours de L2 ne sont pas évalués sous forme chiffrée.
HarmoS 4		Épreuves de référence		Évaluation formative et évaluation des acquis des élèves	Français, Mathématique, Environnement	
HarmoS 6 HarmoS 7		Épreuves de référence d'allemand		Idem	Allemand ; Sciences (HarmoS 7)	
HarmoS 6		Examens de fin d'année		Certification des connaissances en fin d'année	Français, Mathématique	Compte pour 1/5 ^e de la moyenne du 2 ^e semestre

		VALAIS		TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE		2/4
DEGRÉS		TYPES D'ÉV.	OBJETS ET CRIT. D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION
H 8	sem. 1 sem. 2	Notation Rapport d'évaluation	Travail scolaire Appréciation globale de l'enseignant-te portant sur les aptitudes, la progression de l'élève durant l'année scolaire, ses motivations; L'enseignant-te tient compte de l'avis des parents. L'appréciation doit servir à pondérer les résultats scolaires; Des entretiens individuels, entre l'enseignant-te et l'élève, entre l'enseignant-te et les parents sont aménagés deux fois durant l'année. L'appui d'un personnel spécialisé peut être demandé.	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes Les notes moyennes annuelles et semestrielles sont calculées avec une décimale Une rubrique "Observations" permet d'interpréter les notes Le rapport d'évaluation est remis aux parents. Il sert uniquement à l'admission au cycle d'orientation.	<u>Premier groupe</u> Français (lecture, expression verbale, grammaire, orthographe, composition, vocabulaire), Mathématique (raisonnement mathématique, technique du calcul), Environnement (géographie, histoire, science) <u>Deuxième groupe</u> Ecriture, Education religieuse, ACM (dessin, peinture, travaux manuels et à l'aiguille), Éducation musicale, Éducation physique <u>Niveau I/Niveau II</u> Français, Mathématique	Pour être promu, l'élève doit obtenir au moins la note 4 dans la moyenne du premier groupe et dans la moyenne générale. Si la moyenne de la discipline se situe entre 4,8 et 4,9, 2 des 3 critères suivants doivent concorder : 1. Examen cantonal à 5 ou plus : niveau I (sinon niveau II) ; 2. Avis du titulaire de classe ; 3. Avis des parents. Pour favoriser un passage harmonieux des élèves, des réunions regroupant les enseignants-tes de 8 ^e (HarmoS) et de 9 ^e (HarmoS) sont organisées. <u>Niveau I:</u> L'élève est admis en niveau I si la moyenne de la discipline concernée se situe entre 6 et 5. <u>Niveau II</u> L'élève est admis en niveau II si la moyenne de la discipline concernée est inférieure à 4,8. Pour favoriser un passage harmonieux des élèves, des réunions regroupant les enseignants-tes de 8 ^e HarmoS et de 9 ^e HarmoS sont organisées.
H 8		Épreuves de référence d'allemand		Évaluation formative et évaluation des acquis des élèves	Allemand	
H 8		Examens de fin d'année		Certification des connaissances en fin d'année	Français, Mathématique	Compte pour un 1/5 ^e de la moyenne annuelle




VALAIS

SECONDAIRE PREMIER CYCLE

3/4

DEGRÉS		TYPES D'ÉV.	OBJETS ET CRIT. D'ÉVAL.	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION	
H 9	sem. 1 sem. 2	Notation Rapport d'évaluation	Travail scolaire Idem ci-dessus 8 ^e HarmoS	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes La note 0 peut être donnée en cas de tricherie. Les notes moyennes sont calculées au centième avant d'être arrondies au dixième supérieur ou inférieur.	Les disciplines du programme du CO font l'objet d'une note (exceptés l'éducation aux choix et méthode de travail): <u>Branches à niveaux</u> Français, Mathématique <u>Branches secondaires</u> Les autres branches du programme	Promotion : Au terme de la 1CO, est promu en classe supérieure l'élève: a) qui a une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 et b) qui a une note égale ou supérieure à 4,0 dans chacune des disciplines suivies à niveaux ou qui a une note inférieure à 4,0 dans une seule discipline suivie en niveau II. Promotion avec transfert(s) de niveau(x) Au terme de la 1CO, est promu en classe supérieure mais avec un transfert en niveau(x) II pour la (les) disciplines concernées(s) l'élève: a) qui a une moyenne générale égale ou supérieure à 4,0 et b) qui a une note inférieure à 4,0 dans une ou plusieurs discipline(s) suivie(s) en niveau I. Non promotion Au terme de la 1CO, n'est pas promu l'élève: a) qui a une moyenne générale inférieure 4,0 et/ou b) qui a des notes inférieures à 4,0 dans deux disciplines(s) suivie(s) en niveau II.	
		Examens de fin d'année		Certification des connaissances en fin d'année et aide à l'orientation en niveau I ou II pour ces disciplines en 2 ^e CO (HarmoS 10)	Sciences, Allemand	Compte pour 1/5^e de la moyenne du 2^e semestre	
H 10 H 11	sem. 1 sem. 2	Notation Rapport d'évaluation	Travail scolaire Idem ci-dessus 8 ^e HarmoS	Entre 6 et 4 pour les prestations suffisantes Entre 4 et 1 pour les prestations insuffisantes La note 0 peut être donnée en cas de tricherie. Les notes moyennes sont calculées au centième avant d'être arrondies au dixième supérieur ou inférieur.	Les disciplines du programme du CO font l'objet d'une note (exceptés l'éducation aux choix et méthode de travail): <u>Branches principales ou à Niveaux</u> Français, Allemand, Mathématique <u>Branches secondaires</u> Branches éducatives et culturelles Les autres branches du programme	<u>Système à sections (secondaire ou générale)</u> Moyenne de 4,0 dans l'ensemble des branches et moyenne de 4,0 dans le groupe des branches principales.	<u>Système intégré (niveaux I et II)</u> Suivre et réussir deux ou trois niveaux I; Ou suivre et réussir deux ou trois niveaux II; Dans les deux cas, l'élève doit obtenir la moyenne de 4,0 dans les branches secondaires.
		Examens de fin d'année		Certification des connaissances en fin d'année	Français, Mathématique, Allemand	Le transfert d'une section à une autre est facilité s'il est compatible avec les aptitudes de l'élève. Les parents sont associés à toute décision de transfert.	Le transfert d'un niveau à un autre est facilité s'il est compatible avec les aptitudes de l'élève. Les parents sont associés à toute décision de transfert.
H 11		Diplôme de fin d'études				L'élève qui a satisfait aux exigences du programme de la troisième année (HarmoS 11) du cycle d'orientation reçoit un diplôme de fin d'études. L'élève qui a accompli neuf années de scolarité obligatoire mais qui n'a pas satisfait aux exigences du programme de troisième année (HarmoS 11) a droit à une attestation de fin d'études.	

	VALAIS	TRANSITION SECONDAIRE 1-SECONDAIRE 2	4/4
LYCEE-COLLEGE / MATURITE		ECOLES DE COMMERCE / DIPLOME DE COMMERCE – MATURITE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE ECOLES DE CULTURE GENERALE / CERTIFICAT DE CULTURE GENERALE – MATURITE SPECIALISEE SOCIAL	
<p>Admission Les conditions d'admission pour les élèves issus des classes du cycle d'orientation sont les suivantes: APRES LA 2^e CO (H 10) OU LA 3^e CO (H 11): - accès direct en fin de 2^e Secondaire ou 3^e Secondaire si l'année est réussie, sans note insuffisante au 1er groupe; - 2^e CO (H 10) ou 3^e CO (H 11) si l'année est réussie avec 3 niveaux I, sans note insuffisante au 1er groupe; - 2^e CO (H 10) ou 3^e CO (H 11) si l'année est réussie avec 2 niveaux I à 4 et un niveau II à 5; APRES LA 2^e CO (H 10) OU LA 3^e CO (H 11), EXAMEN COMPLEMENTAIRE EN FIN DE: - 2^e Secondaire ou 3^e Secondaire si l'année est réussie, une seule note insuffisante au 1er groupe; - 2^e CO (H 10) ou 3^e CO (H 11) si l'année est réussie avec 3 niveaux I, une seule note insuffisante au 1er groupe; - 2^e CO (H 10) ou 3^e CO (H 11) si l'année est réussie avec 2 niveaux I et 1 niveau II, un seul niveau I insuffisant ou le niveau II à moins de 5; APRES LA 3^e CO (H 11), EXAMEN D'ADMISSION EN FIN DE: - 3^e Générale si l'année est réussie, moyenne du 1er groupe de 5 sans note insuffisante et moyenne générale à 5; - 3^e CO (H 11) si l'année est réussie avec un niveau I réussi et chacun des deux niveaux II à 5; - 3^e CO (H 11) si l'année est réussie avec chacun des 3 niveaux II à 5.</p> <p>REMARQUES - les examens complémentaires se font dans la branche, l'année et le niveau dans lequel l'élève n'a pas obtenu la note attendue. Pour réussir l'examen, il doit obtenir 4 au niveau I ou 5 au niveau II; - l'examen d'admission doit attester que l'élève a le profil pour aller au collège. Il ne teste pas les branches principales, étant donné que les notes obtenues par l'élève sont déjà au niveau exigé. L'examen s'effectue dans les mêmes conditions que les examens complémentaires; - l'élève qui a obtenu l'accès direct en fin de 2^e année peut, quels que soient ses résultats de 3^e, entrer au collège en fin de 3^e CO (H 11). Si l'élève devait faire un examen complémentaire en fin de 2^e et qu'il renonce à ce droit, son accession éventuelle au collège se fera sur ses résultats de 3^e CO (H 11); - afin de ne pas prêter à tort les élèves qui effectuent une 3^e année (resp. 4^e) dans l'autre région linguistique, ces derniers peuvent, dans le cas où leurs résultats ne leur permettraient pas un accès direct au collège, effectuer l'examen complémentaire sur la base de leurs résultats de 2^e année (resp. 3^e).</p> <p>© IRDP – Neuchâtel (2012) / Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).</p>		<p>Admission - réussir la 3e année du CO (H 11); - si l'année est réussie, accès direct avec les notes suivantes : <u>Section secondaire (ou 3 niveaux I):</u> accès direct. <u>Section générale:</u> moyenne du 1er groupe de 5,0 et moyenne générale de 5,0 <u>Elèves ayant suivi 2 niveaux I:</u> si l'année est réussie avec moyenne de 4,0 dans les niveaux I et moyenne de 4,5 dans le niveau II <u>Elèves ayant suivi 1 niveau I et 2 niveaux II:</u> si l'année est réussie avec moyenne de 4,0 dans le niveau I et moyenne de 5,0 dans les niveaux II <u>Elèves ayant suivi 3 niveaux II:</u> si l'année est réussie avec moyenne de 5,0 dans les niveaux II, moyenne générale de 4,0 et pas de note insuffisante au 1er groupe; EXAMEN COMPLÉMENTAIRE EN FIN DE 3^e (H 11) OU 4^e CO: Si l'année est réussie sans obtention des moyennes citées ci-dessus: examen dans la ou les branches dans lesquelles l'élève n'a pas obtenu la note 4,0 pour les niveaux I et dont les résultats se situent entre 4,0 et 5,0 pour les niveaux II ou entre 4,0 et 4,5 s'il ou elle n'a qu'un niveau II.</p> <p>REMARQUES: - les examens complémentaires se font dans la branche, l'année et le niveau dans lesquels l'élève n'a pas obtenu la note prévue. Pour réussir l'examen, il/elle doit obtenir 4,0 au niveau I, 4,5 au niveau II s'il/elle n'en a qu'un ou 5,0 au niveau II s'il/elle en a 2 ou 3; - l'élève qui obtient l'accès direct en fin de 3e année peut, quels que soient ses résultats de 4e, entrer à l'EC ou l'ECG en fin de 4e CO; - s'il/elle doit faire un examen complémentaire en fin de 3e et qu'il/elle renonce à ce droit, son accession éventuelle à l'EC ou l'ECG se fait sur ses résultats de 4e CO; - afin de ne pas prêter à tort les élèves qui effectuent une 3e ou une 4e dans l'autre région linguistique, ces derniers peuvent, dans le cas où leurs résultats ne leur permettent pas un accès direct à l'EC ou l'ECG, effectuer l'examen complémentaire sur la base de leurs résultats traduits dans un système à niveaux (pour les 3e) ou leurs résultats de 3e année (pour les 4e). Les notes de 1re et 2e langue sont considérées comme des notes de niveau I. L'examen porte sur le programme scolaire de l'année et de la partie linguistique dont les résultats sont pris en compte.</p>	

Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

LIBERTÉ ET PATRIE		VAUD		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			1/4
CYCLES	DEGRÉS	TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION	
Cycle 1	HarmoS 3 HarmoS 4	Évaluation comme outil au service des apprentissages (évaluation formative) Évaluation outil pour l'établissement des bilans des connaissances et des compétences acquises (évaluation sommative)	Le degré d'atteinte des objectifs par l'élève est évalué au moyen de travaux significatifs, ou assimilés à des travaux significatifs (« travail assimilé » : ensemble de travaux vérifiant uniquement l'acquisition des connaissances ou de techniques spéciales) Guidage de l'élève dans ses apprentissages	Objectifs : - largement atteints - atteints avec aisance - atteints - partiellement atteints - non atteints	- Français - Mathématiques - Connaissance de l'environnement - ACM/ACT - Arts visuels (et écriture, graphisme au 1 ^{er} cycle) (HarmoS 3 et 4) - Musique L'éducation physique est évaluée à part	Pas de promotion entre les degrés 3 HarmoS et 4 HarmoS Pas de promotion entre les degrés 5 HarmoS et 6 HarmoS Au terme des cycles primaires 1 et 2 (HarmoS 4 et 6), les enseignants concernés déterminent le degré de maîtrise des objectifs fondamentaux dans chaque discipline. L'élève est promu si les objectifs sont atteints dans toutes les disciplines. Si tel n'est pas le cas, la situation est examinée en collaboration avec les parents. Au premier cycle primaire, l'élève doit avoir atteint les objectifs de ce cycle en lecture.	
Cycle 2	HarmoS 5 HarmoS 6	Relevé des résultats en fin de l'agenda de l'élève ; agenda signé par les parents chaque semaine ; relevé des résultats signé deux fois par année scolaire (logique de semestre) Livret scolaire : résultats pour chaque cycle primaire et décision prise	Appréciation à part de : 1) attitude face au travail 2) comportement L'évaluation respecte les principes de transparence et d' égalité de traitement Épreuves cantonales de référence en fin de cycle 1 (HarmoS 4) et en fin de cycle 2 (HarmoS 6)				

LIBERTÉ ET PATRIE		VAUD		TRANSITION PRIMAIRE-SECONDAIRE			2/4
CYCLES	DEGRÉS	TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION ET D'ORIENTATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION	CONDITIONS DE PROMOTION CONDITIONS D'ORIENTATION	
Cycle de transition	HarmoS 7 HarmoS 8	Évaluation formative Évaluation sommative Relevé des résultats à la fin de l'agenda Livret scolaire établi en fin de 8 ^e HarmoS; contient les moyennes de 8 ^e HarmoS par discipline et la décision d'orientation	Le degré d'atteinte des objectifs par l'élève est évalué au moyen de travaux significatifs, ou assimilés à des travaux significatifs (« travail assimilé » : ensemble de travaux vérifiant uniquement l'acquisition des connaissances ou de techniques spéciales) Épreuves cantonales de référence à deux reprises au cours du 8 ^e degré HarmoS (octobre et mars)	Notes allant de 1 à 6 avec demi-points	- Français - Mathématiques - Allemand - Sciences - Histoire - Géographie - Arts visuels - Musique - ACM / TM L'éducation physique est évaluée à part	Éléments pris en compte par les enseignants pour l'orientation : - résultats scolaires (moyennes par discipline) - travail et attitude face aux apprentissages - le cas échéant, travail dans les disciplines à niveau - résultats aux épreuves de référence - projet et intérêts personnels de l'élève En principe, on n'échoue pas le cycle de transition	

LIBERTÉ ET PATRIE	VAUD			SECONDAIRE PREMIER CYCLE			3/4	
	TYPES D'ÉVALUATION	OBJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION	ÉCHELLE ADOPTÉE	DISCIPLINES DE PROMOTION (VOIES SECONDAIRES DIFFÉRENTES)			CONDITIONS DE PROMOTION	
H 9 H 10 H 11	Évaluation formative Évaluation sommative Relevé des résultats à la fin de l'agenda de l'élève Livret scolaire en fin de chaque année ; contient les moyennes par discipline de chaque année 9 à 11 HarmoS et la décision ; en 11 ^e HarmoS apparaissent également les notes d'examen.	Degré de maîtrise des objectifs fondamentaux du programme	Notes allant de 1 à 6 avec demi-point	<u>Voie secondaire de baccalauréat (VSB)</u> Français, Allemand, Anglais, Italien, Latin, Branches économiques, Mathématiques, Dessin géométrique, Physique, Travaux pratiques de physique, Histoire, Education à la citoyenneté, Géographie, Sciences, Travaux pratiques de sciences, Dessin, Musique, Grec, en 10 ^e HarmoS et en 11 ^e HarmoS, discipline supplémentaire TM/ACT, en 9 ^e HarmoS Éducation physique est évaluée à part	<u>Voie secondaire générale (VSG)</u> Français, Allemand, Anglais, Mathématiques/DGT, Physique, Travaux pratiques de physique, Histoire, Education à la citoyenneté, Géographie, Sciences, Travaux pratiques de sciences, Économie, Droit, Dessin, Musique, TM/ACT Éducation physique est évaluée à part	<u>Voie secondaire à options (VSO)</u> Français, Allemand, Mathématiques, Histoire, Education à la citoyenneté, Géographie. Sciences, Dessin, Musique, TM / ACT, Hygiène alimentaire, Droit, Économie, Options L'éducation physique est évaluée à part	<u>VSB</u> Établissement de moyennes par discipline Pas plus de 2 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont au maximum 1 point négatif en français et en mathématiques	<u>VSG et VSO</u> Établissement de moyennes par discipline Pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont au maximum 2 points négatifs en français et en mathématiques
H 11	Examen de fin de scolarité	Degré de maîtrise des objectifs du programme	Notes allant de 1 à 6, demi-points admis	Français, Mathématiques, Allemand, Anglais, Option spécifique (Maths-Physique, Latin, Italien ou Économie et Droit)	Français, Mathématiques, Allemand, Anglais, travail personnel dans le domaine « Approche du monde »	Français, Mathématiques, l'option de compétence	La note de l'examen compte pour un tiers dans la note annuelle de la discipline.	La note de l'examen compte pour un tiers dans la note annuelle de la discipline.

LIBERTÉ ET PATRIE	VAUD		TRANSITION SECONDAIRE 1-SECONDAIRE 2		4/4
	GYMNASE / MATURITE		ÉCOLES DE COMMERCE ET DE CULTURE GÉNÉRALE		
<u>Admission</u>	<ul style="list-style-type: none"> Certificat d'études en voie secondaire de baccalauréat (VSB). Les élèves qui ne satisfont pas à cette exigence peuvent, sous certaines conditions, se présenter à des examens d'admission pour entrer en 1^{re} ou 2^e année. Les examens portent sur le programme de l'année précédente. Plus d'informations à ce sujet sur le site du gymnase d'Yverdon: http://www.gymnase-yverdon.ch Maximum 2 ans d'avance ou de retard par rapport à l'âge normal des élèves de la volée correspondante. 		<u>Admission</u> <ul style="list-style-type: none"> Certificat d'études secondaires de la voie secondaire de baccalauréat (VSB); Certificat d'études secondaires de la voie secondaire générale (VSG) avec au moins 14 points au total des évaluations de français, mathématiques et une langue étrangère (allemand ou anglais); Maximum 2 ans d'avance ou de retard par rapport à l'âge normal des élèves de la volée correspondante. Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences peuvent, sous certaines conditions, se présenter à des examens d'admission. Plus d'informations à ce sujet sur le site du Gymnase d'Yverdon: http://www.gymnase-yverdon.ch <i>Remarque: pour l'option artistique (arts visuels ou musique), aucune connaissance particulière dans le domaine n'est exigée.</i>		

Les informations concernant la transition secondaire 1-secondaire 2 sont tirées du site « Orientation.ch : le portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle ».

© IRDP – Neuchâtel (2012)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).